

# Interpellation à la Municipalité d'Aubonne

8 janvier 2020

Monsieur le Syndic, Madame Messieurs les Municipaux.

Partant du constat qu'il y a une volonté affirmée entre Aubonne, Allaman et les villages avoisinants d'améliorer les infrastructures cyclables (bandes, pistes cyclables ainsi que parking à vélo), la commission consultative transports et mobilité douce d'Aubonne encourage la Municipalité à mettre tout en œuvre pour améliorer la situation des piétons et cyclistes.

En effet, le 23 septembre 2018, les citoyennes et citoyens des communes d'Allaman et Aubonne ont plébiscité l'initiative « *Voies cyclables et chemins pédestres* », cette initiative a recueilli respectivement 91% et 87% de oui à Allaman et Aubonne, un message fort envoyé à nos autorités.

En ce sens, la commission demande à la municipalité de mettre en place rapidement, en collaboration avec Allaman, une infrastructure de parking sécurisée pour les vélos dans le périmètre proche de la gare d'Allaman. Par ailleurs, la commission encourage vivement la municipalité à augmenter le nombre de parking à vélo efficaces (protégés, accessibles et proches des utilisateurs), dans les endroits stratégiques de la commune d'Aubonne, comme par exemple : Fossés-Dessous, écoles, place de jeu, gare d'Aubonne, etc.

Il s'agit là d'une première étape nécessaire au développement d'un réseau cyclable et piétonnier cohérents entre communes voisines, et permettra également un transfert modal vélo – transports publics nettement plus aisé.

Nous vous remercions de prendre en considération cette interpellation et de nous tenir informé de vos démarches allant dans ce sens.

Veillez recevoir, Monsieur le Syndic, Madame Messieurs les Municipaux, l'assurance de nos salutations les plus cordiales.

Au nom de la Commission consultative transports et mobilité douce :

Guillaume Schneider et Nicolas Suter